



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
09.11.2011 Bulletin 2011/45

(51) Int Cl.:
A61H 3/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11164181.7**

(22) Date de dépôt: **28.04.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **04.05.2010 FR 1053471**

(71) Demandeur: **SEMCO**
38110 La Tour du Pin (FR)

(72) Inventeur: **Descombes, Pierre**
38730 Blandin (FR)

(74) Mandataire: **Jeannet, Olivier**
JEANNET & Associés
26 Quai Claude Bernard
69007 Lyon (FR)

(54) **Plot podo-tactile**

(57) Ce plot (1) comprend une surface (3) pourvue de nervures (4) en saillie constituant des éléments anti-dérapants.

Selon l'invention, lesdites nervures (4) sont dispo-

sées selon une pluralité de séries (5) de nervures régulièrement réparties sur le pourtour de ladite surface (3), chaque nervure (4) ayant une forme en chevron dont la pointe est sensiblement dirigée vers la zone centrale de cette surface.

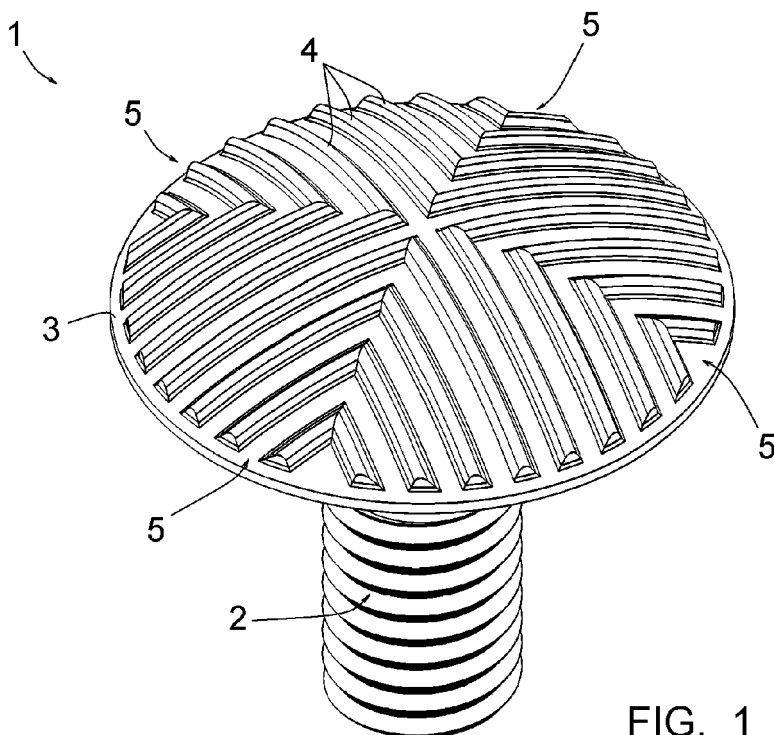


FIG. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un plot podo-tactile.

[0002] Un tel plot est destiné à être mis en place au niveau d'un trottoir, ou autre passage emprunté par des piétons, et à constituer une signalisation pour les personnes malvoyantes, ce plot, avec d'autres plots voisins, étant sensible au travers de la semelle d'une chaussure. Ce type de plot doit répondre à une norme qui prévoit, notamment, qu'il doit comprendre une surface bombée circulaire.

[0003] Ce type de plot doit également présenter une certaine capacité d'adhérence afin de ne pas risquer d'être la cause de chutes ou autres pertes d'équilibre pour les piétons. À cet effet, un plot podo-tactile existant comprend une pluralité de nervures circulaires concentriques à l'axe du plot.

[0004] Ce plot existant a cependant pour inconvénient de ne pas être parfaitement antidérapant, et l'objectif de la présente invention est de remédier à cet inconvénient important.

[0005] Le plot concerné comprend, de manière connue en soi, une surface pourvue de nervures en saillie constituant des éléments antidérapants.

[0006] Selon l'invention, lesdites nervures sont disposées selon une pluralité de séries de nervures régulièrement réparties sur le pourtour de ladite surface, chaque nervure ayant une forme en chevron dont la pointe est sensiblement dirigée vers la zone centrale de cette surface.

[0007] Grâce à cette pluralité de séries de nervures en chevron régulièrement réparties sur la circonférence de ladite surface, le plot selon l'invention s'avère présenter une capacité antidérapante nettement augmentée par rapport à un plot selon la technique antérieure.

[0008] Ladite surface peut comprendre entre deux et six séries de nervures ; de préférence, elle comprend quatre séries de nervures. Dans ce cas, les deux parties de nervure composant un chevron sont disposées de manière à former entre elles, vues en plan, un angle de substantiellement 90°.

[0009] Les séries de nervures pourraient ne pas être immédiatement adjacentes les unes des autres ; de préférence, toutefois, ces séries sont immédiatement adjacentes les unes des autres de telle sorte que l'ensemble de ladite surface supérieure est recouvert par lesdites nervures.

[0010] L'invention sera bien comprise, et d'autres caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront, en référence au dessin schématique annexé, ce dessin représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée du plot qu'elle concerne.

La figure 1 en est une vue en perspective ;
la figure 2 en est une vue de côté ;
la figure 3 en est une vue de dessus ;
la figure 4 en est une vue de côté, partielle et à échel-

le agrandie ; et

la figure 5 est une vue d'une nervure en section transversale.

5 [0011] Les figures représentent un plot podo-tactile 1, c'est-à-dire un plot destiné à être mis en place au niveau d'un trottoir, ou autre passage emprunté par des piétons, et à constituer une signalisation pour les personnes malvoyantes, ce plot, avec d'autres plots voisins, étant sensible au travers de la semelle d'une chaussure.

10 [0012] Conformément à la norme applicable, un tel plot 1 comprend une partie 2 d'ancrage au sol et une surface bombée circulaire 3.

15 [0013] Comme cela est représenté, la surface 3 comprend une pluralité de nervures antidérapantes 4 en saillie, disposées selon quatre séries 5 de nervures adjacentes, régulièrement réparties sur la circonférence de la surface 3. Chaque nervure 4 a une forme en chevron dont la pointe est sensiblement dirigée vers le pôle de la surface bombée 3, les deux parties de nervure composant un chevron étant disposées de manière à former entre elles, vues en plan (cf. figure 3), un angle de substantiellement 90°.

20 [0014] En référence à la figure 5, il apparaît que chaque partie de nervure 4 a, vue en coupe transversale, une forme triangulaire ; l'angulation des deux flancs de la nervure est de l'ordre de 70°.

25 [0015] Chaque nervure 4 peut notamment avoir une largeur de l'ordre d'1 mm à sa base et avoir une hauteur de l'ordre de 0,5 mm. Elle peut présenter une arrête d'extrémité légèrement arrondie, générée par un rayon de l'ordre de 0,3 mm. La base de chaque nervure forme, avec la surface adjacente de la surface 3, un angle vif.

30 [0016] L'espacement de chaque nervure 4 avec la ou les nervures adjacentes est de l'ordre d'1 mm.

35 [0017] Grâce à la pluralité de séries de nervures 4 en chevron régulièrement réparties sur la circonférence de la surface 3, le plot 1 selon l'invention s'avère présenter une capacité antidérapante nettement augmentée par rapport à un plot selon la technique antérieure.

40 [0018] L'invention a été décrite ci-dessus en référence à une forme de réalisation donnée à titre d'exemple. Il va de soi qu'elle n'est pas limitée à cette forme de réalisation mais qu'elle s'étend à toutes les autres formes de réalisation couvertes par les revendications ci-annexées.

Revendications

50 1. — Plot podo-tactile (1), comprenant une surface (3) pourvue de nervures (4) en saillie constituant des éléments antidérapants, **caractérisé en ce que** lesdites nervures (4) sont disposées selon une pluralité de séries (5) de nervures régulièrement réparties sur le pourtour de ladite surface (3), chaque nervure (4) ayant une forme en chevron dont la pointe est sensiblement dirigée vers la zone centrale de cette surface.

2. — Plot (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la surface (3) comprend entre deux et six séries (5) de nervures (4).
3. — Plot (1) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la surface (3) comprend quatre séries de nervures (4). 5
4. — Plot (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les deux parties de nervure (4) composant un chevron sont disposées de manière à former entre elles, vues en plan, un angle de substantiellement 90°. 10
5. — Plot (1) selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les séries (5) de nervures (4) sont immédiatement adjacentes les unes des autres de telle sorte que l'ensemble de ladite surface supérieure de la surface (3) est recouvert par lesdites nervures (4). 15
20
6. — Plot (1) selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** chaque partie de nervure (4) composant un chevron a, vue en coupe transversale, une forme triangulaire. 25
7. — Plot (1) selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** l'angulation des deux flancs de la nervure (4) est de l'ordre de 70°. 30
8. — Plot (1) selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** chaque nervure (4) a une largeur de l'ordre d'1 mm à sa base et a une hauteur de l'ordre de 0,5 mm. 35
9. — Plot (1) selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** l'espacement de chaque nervure (4) avec la ou les nervures (4) adjacentes est de l'ordre d'1 mm. 40
10. — Plot (1) selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** chaque nervure (4) présente une arête d'extrémité légèrement arrondie, générée par un rayon de l'ordre de 0,3 mm. 45

50

55

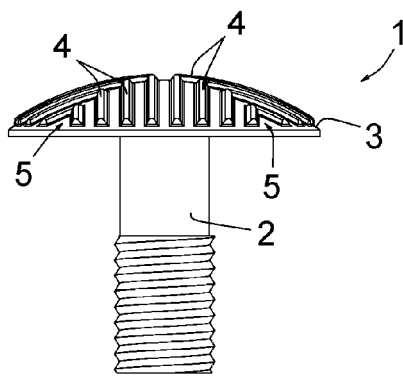
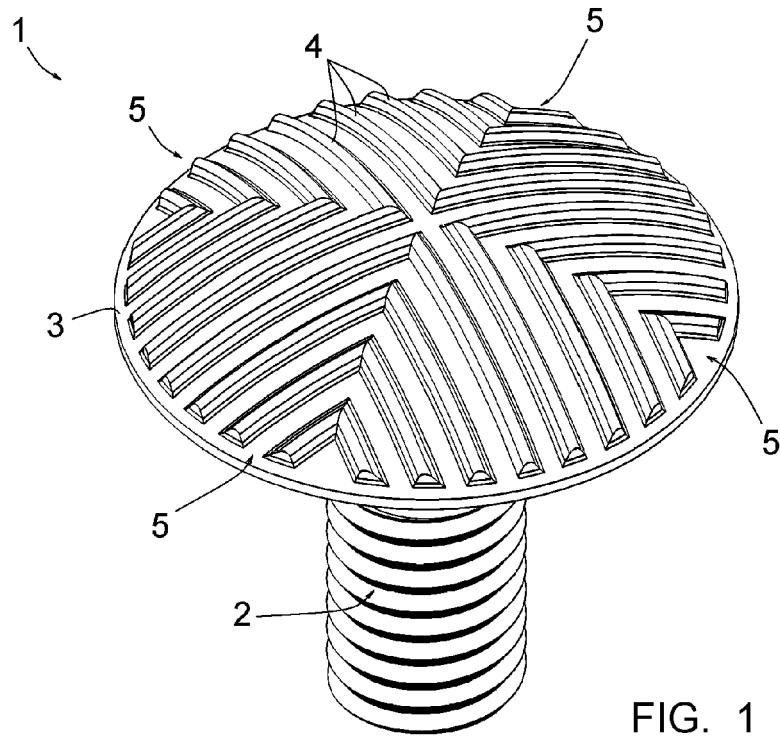


FIG. 2

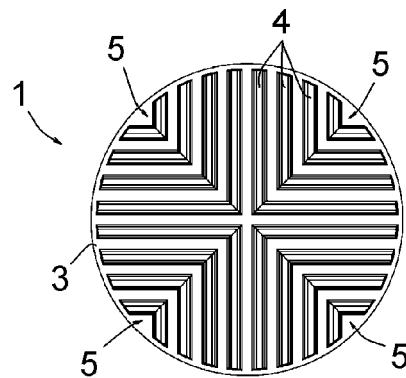


FIG. 3

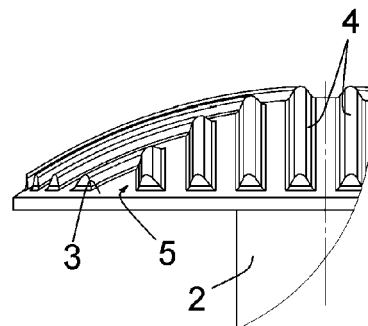


FIG. 4

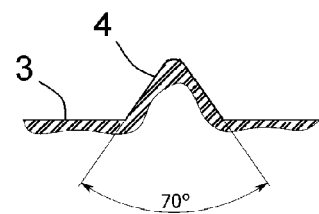


FIG. 5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 16 4181

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 900 698 A1 (SEMCO SARL SARL [FR]) 9 novembre 2007 (2007-11-09) * page 3, ligne 25-33; figures 1,6 * -----	1	INV. A61H3/06
A	WO 2009/108998 A1 (AUSTACT PTY LTD [AU]; HARWARD BRIAN [AU]; PARKER DONOVAN [AU]; ROZENBO) 11 septembre 2009 (2009-09-11) * page 5, ligne 30 - page 6, ligne 2; figures 1,2 * -----	1	
A	US 2006/039752 A1 (HYAMS CHRISTOPHER A [US]) 23 février 2006 (2006-02-23) * alinéa [0065]; figures 2A,2B,2C * -----	1	
A	JP 8 060626 A (NIPPON LIGHT METAL CO) 5 mars 1996 (1996-03-05) * abrégé; figures 1a,1b,5,6 * -----	1	
A	US 2008/008526 A1 (BOGHOSSIAN HRATCH P [US]) 10 janvier 2008 (2008-01-10) * alinéa [0036]; figures 3,5B * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A61H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 1 août 2011	Examineur Flores Hokkanen, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 [P4C02]

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 16 4181

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-08-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2900698	A1	09-11-2007	AUCUN	
WO 2009108998	A1	11-09-2009	AU 2009221633 A1	11-09-2009
			EP 2262951 A1	22-12-2010
			US 2011182663 A1	28-07-2011
US 2006039752	A1	23-02-2006	AUCUN	
JP 8060626	A	05-03-1996	JP 3011027 B2	21-02-2000
US 2008008526	A1	10-01-2008	US 2007269264 A1	22-11-2007

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82